



## PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Jeudi 27 juin 2024 à 19h00

### **A la salle des fêtes d'Assigny**

M. PABIOT remercie la commune d'Assigny d'accueillir le conseil communautaire et M. CHESTIER, président du comité des fêtes de prêter le parquet.

#### **Etaient présents :**

GODON Patrick, TEYSSANDIER André, ROMAIN Michelle, VAN DER PUTTEN Bruno, BEGUE Carole, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, BARBEAU Julien, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, FOURNIER Ophélie, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUBE Jean-Claude, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

#### **Etaient absents excusés :**

M. ANDRE Alain a donné pouvoir à M. TEYSSANDIER André  
M. VERBEKE Marc est remplacé par la suppléante Mme ROMAIN Michelle  
M. LEGER Patrick a donné pouvoir à Mme MARIX Marie-France  
M. RENAUD François a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno  
Mme NOYER Françoise a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse  
Mme STOUPEK Marie-Paule a donné pouvoir à M. SCOUBE Jean-Claude  
Mme LELIEVRE Corinne a donné pouvoir à M. EGEA Olivier  
M. DELESGUES Christian a donné pouvoir à Mme COQUERY Liliane  
M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme FOURNIER Ophélie  
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent  
M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à Mme CHAMBON Valérie  
M. FAUROUX Laurent a donné pouvoir à Mme MARQ Pascale  
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence  
Mme MATELLINI Gabrielle a donné pouvoir à Mme CHOTARD Brigitte  
M. FLEURIET Antoine  
M. LEJUS Bertrand  
M. FONTAINE Claude

Le procès-verbal du conseil communautaire du 23 mai est approuvé à l'unanimité.

Le conseil désigne à l'unanimité M. Patrick GODON comme secrétaire de séance.

M. PABIOT indique le retrait du sujet de la résidence domotisée pour personnes âgées. En effet, le Département n'est pas présent : des discussions ont eu lieu en son sein et suite au débat budgétaire qui a été engagé, certains projets ont été stoppés. Une rencontre sera organisée prochainement pour arbitrer le projet.

## **I-ADMINISTRATION GENERALE**

### **I-1) Positionnement sur un projet de résidence domotisée sur la commune de Vailly sur Sauldre : présentation par Val de Berry**

Suite à la décision prise par le CIAS de cesser l'activité du logement foyer situé à Vailly sur Sauldre, un contact a été établi avec le bailleur Val de Berry. Celui-ci propose la construction de résidences domotisées pour personnes âgées. La condition est de pouvoir mettre à disposition un terrain de 5 000m<sup>2</sup> à moins de 500m des commerces du centre-bourg pour construire de 10 à 12 logements de type T3 avec des loyers modérés. Un terrain a été identifié sur la commune de Vailly sur Sauldre. Val de Berry viendra exposer son projet lors du conseil communautaire sous réserve

d'avoir obtenu l'aval du Département du Cher qui est un des partenaires de ce type de projet avec Val de Berry. Il reste 3 projets de ce type à déployer dans le Département mais ce dernier est confronté à des difficultés financières et la question de l'accompagnement financier se posera.

M. PABIOT rappelle que le CIAS a voté la fermeture de la résidence autonomie pour fin juillet. Le départ des résidents doit intervenir avant le 14 juillet. La fermeture administrative est prévue le 31 octobre. Certains agents ont trouvé du travail dans d'autres administrations. L'état financier de la structure sera présenté à la rentrée.

M. BILLAUT demande comment se passe la fermeture d'un point de vue humain.

M. PABIOT répond que c'est compliqué pour les résidents et bien plus encore pour les agents qui sont présents pour certains depuis la création de la structure. Certains y ont travaillé toute leur carrière. Même si la fermeture inéluctable n'était pas une surprise, les agents conservaient une lueur d'espoir : ils doivent passer par une période de deuil.

Plusieurs rendez-vous ont eu lieu avec les agents ainsi que des rencontres avec certains élus. Certains salariés n'ont pas de formation particulière. Le point positif est que des structures locales recherchent du personnel et des entretiens sont en cours. Les agents sont aidés par la secrétaire de la structure pour rédiger des CV et des lettres de motivation ; elle imprime toutes les annonces de postes à pourvoir susceptibles de correspondre à leurs profils.

19h12, arrivée de Mme COQUERY et Mme FOURNIER.

M. PABIOT ajoute que la structure ne bénéficie d'aucune aide : ni France relance, ni l'ARS, ni le Département : le conseil d'administration se débrouille seul.

Un conseil a lieu chaque mois ainsi que différentes commissions pour suivre et accompagner.

M. BILLAUT suppose que le Centre de Gestion intervient. M. PABIOT répond qu'il le fera après le 31 octobre.

M. BILLAUT ajoute que des bilans de compétences pourraient être proposés aux agents.

M. PABIOT indique que la situation est difficile. Les résidents sont dirigés en fonction de leurs besoins vers des EHPAD, des MARPA ou des résidences autonomie dans un proche périmètre.

Mme RUELLÉ Thérèse ajoute que le résident qui s'éloigne le plus se rapproche en fait de ses enfants.

M. PABIOT indique avoir visité une structure de Val de Berry. La présentation de leur proposition aura lieu en conférence des maires. Le terrain qui correspondrait appartient à la commune de Vailly, est situé à 500m du bourg et peut être accessible avec quelques aménagements.

L'étude VYV3 a mis en exergue certains constats :

Les personnes seules de plus de 60 ans ont des budgets restreints avec des loyers oscillant entre 430 et 900 euros correspondant à la proposition de Val de Berry avec un loyer de 300 à 400 € éligible à l'ALS.

Ils disposent d'un jardinet, d'un garage et d'un espace de vie commun avec une animatrice.

Des délibérations de principe devront être prises car le projet nécessite une étude, le transfert de propriété et les demandes de subvention. 4 résidences de ce type doivent encore être construites, 6 le sont déjà.

Mme RUELLÉ Thérèse demande quel est le plan de financement : M. PABIOT répond que pour l'instant, on l'ignore.

## **I-2) Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet de 17h (secrétariat médical du centre de santé à Savigny en Sancerre)**

Lors du conseil communautaire du 25 mai 2023, un poste pour accroissement temporaire d'activité avait été créé pour assurer le secrétariat médical à mi-temps du centre de santé à Savigny en Sancerre. Ce type de contrat a une durée maximale d'un an et ne peut être renouvelé. La secrétaire médicale en poste actuellement remplit parfaitement les conditions de ces missions et la volonté est de pouvoir renouveler le contrat étant donné que le secrétariat est nécessaire au fonctionnement du centre de santé.

Il est proposé au conseil communautaire de créer un poste d'adjoint administratif à 17/ 35<sup>ème</sup> sur la base de l'article L332-8-5 du code général de la fonction publique territoriale permettant le recrutement de contractuels pour les postes à temps non complet de moins de 17,5 heures au sein des collectivités.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

## **II-TOURISME**

### **II-1) Modification des statuts de l'EPIC**

M. BARBEAU indique que l'office de tourisme du Grand Sancerrois souhaite apporter des modifications à ses statuts portant sur les éléments suivants :

- Possibilité donnée aux membres du CODIR de donner pouvoir
- Précision sur les filières socio professionnelles
- Intégration du Pays Sancerre Sologne au sein du CODIR
- Dématérialisation des réunions.

Le conseil communautaire approuve la modification des statuts de l'EPIC à l'unanimité.

## **II-2) Convention avec la Société Publique Locale des 1 000 lieux du Berry pour l'accès à la piscine des clients du camping de Saint-Satur**

M. BARBEAU rappelle qu'une convention a été établie avec la SPL 1000 lieux du Berry pour gérer l'accès à la piscine intercommunale à Saint-Satur chaque été. La SPL verse un forfait annuel à la CDC pour permettre aux campeurs d'avoir un accès automatique à la piscine. Un système de bracelets de couleur a été instauré pour permettre de distinguer et comptabiliser les clients du camping. Le forfait des années précédentes avait été fixé à 1 900€. Il a été revalorisé pour la saison 2024 à 2 500€.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec la SPL les 1 000 lieux du Berry pour l'accès à la piscine intercommunale des clients du camping de Saint-Satur.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

## **III- CULTURE**

### **III- Informations sur la saison culturelle**

Mme CHOTARD présente une rétrospective de la programmation culturelle.

En mai les scènes détournées de la Maison de la culture de Bourges ont proposé un spectacle issu des témoignages collectés lors de résidences à Sancerre et à Menetou-Salon intitulé « une petite musique dans la tête ». La Maison de la Culture nous avait demandé de trouver un lieu atypique, chez un vigneron éventuellement. Le spectacle a eu lieu à Vinon le 29 mai au domaine « la clef du Récit ». Mme CHOTARD remercie Anthony Girard pour l'accueil dans son chai car il pleuvait ! Les 2 acteurs sont Olivier Broche (acteur des Deschiens) et Delphine Lanza, avec laquelle Dorian Rossel a co-écrit la pièce.

Une autre représentation, gérée par la municipalité de Sancerre a eu lieu à Chavignol le 27 mai.

En mai toujours, 2 spectacles ont été proposés et offerts aux scolaires notamment. Le sujet a certainement été évoqué lors des conseils d'écoles. Le premier, intitulé « sous une pluie d'été » de la Compagnie SYLLABE s'adressait aux plus jeunes (maternelle et CP). Mme Chotard ajoute que le spectacle était très beau, empreint de poésie. Il a beaucoup plu aux petits et aux grands. Il s'est déroulé dans un très beau cadre de verdure à Sury en Vaux, ce qui convenait parfaitement à la thématique. Les écoles de St Bouize, Boulleret, Sancerre, Sens Beaujeu, Menetou-Râtel, Sury en Vaux, Belleville, Savigny, Barlieu, Le Noyer, Vailly, soit 320 spectateurs plus les accompagnants étaient présents. Les résidents de la maison de retraite située juste en face du lieu du spectacle se sont joints aux scolaires ainsi que des assistantes maternelles du RAM et les crèches. La météo fut clémente jusqu'à la fin de la 2<sup>ème</sup> représentation au moment du rangement.

La semaine suivante, le spectacle « Gagarine is not dead » des Compagnies EN CORPS EN L'AIR et LES SANGLES a eu lieu à Boulleret pour les plus grands (CP à CM2). Les écoles qui ont assisté au spectacle sont les suivantes : Boulleret, Crézancy, Belleville, Subigny, Vailly, Saint Satur, Santranges, Sancerre ainsi que des résidents de l'EHPAD de Boulleret soit 530 spectateurs hors accompagnants. Mme CHOTARD indique que la prestation était très spectaculaire avec des acrobaties dans les airs et de l'humour. Les enfants et les enseignants ont complètement adhéré. Le vendredi soir une deuxième séance était offerte pour un public clairsemé en raison de la météo. Mais le spectacle a eu lieu ! Ce spectacle ne pouvait pas être joué en intérieur, il n'y avait pas de solution de repli.

Mme CHOTARD ajoute : « ces 2 spectacles avaient été découverts par Véronique Clément, en charge de la culture, en juillet 2023 au festival de Chalon sur Saône. Elle nous avait assuré de la qualité des prestations, nous ne fûmes pas déçus. »

3 communes (Assigny, Thauvenay, St Gemme) ont reçu « LES AILES AU NORD » pour un concert sur le thème du couple. Le nombre de spectateurs était modeste pour chacune des représentations mais le public a apprécié le concert avec une chanteuse dotée d'une belle voix et jouant du violon accompagnée d'un guitariste. Mme CHOTARD constate que ce « duo très sympathique aurait mérité un public plus dense. »

Elle rappelle que tous les spectacles proposés par la communauté de communes sont gratuits. Elle remercie les communes partenaires pour leur accueil.

Par ailleurs, les manifestations des partenaires de la CDC sont multiples et très variées : le festival de Boucard, le festi'Arcandiers à Vailly, Crézanswing, un été à Boulleret, l'exposition d'art contemporain dans le Pays Fort à partir du 6 juillet. S'ajoutent à cela des programmations hors partenariat à Sury En Vaux, à Sancerre « sous la toile », ....

Mme CHOTARD conclut « Faites-vous du bien, sortez de chez vous, allez aux spectacles, aux expositions, aux conférences, aux fêtes de village. Ce qui est proposé sur notre territoire mérite le déplacement. La culture au sens large ouvre l'esprit, favorise la communication, la réflexion. C'EST BON POUR NOTRE SANTE.

Bref la culture est essentielle ! »

M. BILLAUT demande si le livret de la saison culturelle sera à nouveau édité. Mme CHOTARD répond que cette année encore, ce fut compliqué car beaucoup de manifestations ont eu lieu en début d'année et la programmation de la fin de l'année n'était pas complètement bouclée. En revanche, Virginie CADETE, en charge de la communication publie toutes les manifestations sur les différents supports : site internet, réseaux sociaux...

M. PABIOT ajoute que le sujet de la communication a été évoqué lors des dernières réunions de bureau. Un nouveau mode de communication est à l'étude pour informer des décisions ou faire part des manifestations. Une des pistes pour améliorer l'efficacité de notre communication pour atteindre les cibles se rapprocherait de ce qui existe dans les communes avec Iliwap ou panneau pocket. Certaines communes ont aussi leur propre application. Ce système d'information est très utilisé.

Mme RUELLE Thérèse remarque que même si les gens ont l'information, ils ne se déplacent pas pour autant.

Le SMICTREM et la CDC étudient conjointement le sujet. M. PABIOT ajoute que l'information doit impérativement être diffusée. Il qualifie la distribution des bulletins communautaires par la Poste de désastreuse.

M. BILLAUT confirme que la communication doit être faite à destination des habitants mais elle doit être également relayée par l'office de tourisme. Il estime qu'elle ne l'est pas assez : « le relais doit être meilleur. La CDC injecte suffisamment d'argent. Les brocantes, les spectacles... tout doit être relayé ». Mme CHAMBON constate que la communication de l'office de tourisme a beaucoup évolué. Elle appelle à la diffusion des informations entre les communes également. Mme CHOTARD ajoute que quand l'office de tourisme est interpellé sur une manifestation à annoncer, il est réactif. M. BILLAUT estime que les élus n'ont pas à surveiller la diffusion de la communication de l'office de tourisme sur les différents événements.

#### IV- FINANCES

##### V-1) Décision modificative n° 1 suite à attribution de subvention de la CAF et affectation de résultats (erreur de centimes)

Mme RAIMBAULT propose au conseil communautaire d'approuver la décision modificative n° 1 :

- Erreur sur l'affectation de résultats reportée dans le budget au déficit d'investissement 001 : 269 439 € inscrits au BP 2024 alors que le montant est de 269 439,31 €. 0,31 € ont été oubliés. C'est pourquoi il convient de faire une modification pour corriger cette erreur :

Section	Compte	Dépenses	Recettes
Investissement	001-Déficit investissement	+0.31€	
Investissement	2051-Concession et droits similaires	-0.31 €	

- En section dépenses d'investissement, il est proposé de modifier les montants inscrits suite à l'attribution de subvention CAF pour les projets suivants : achat de matériel pour l'accueil de loisirs à Saint-Satur pour aménagement d'un coin cuisine/repas, une pompe à chaleur pour la crèche de Sancerre et l'aménagement de l'espace extérieur de la crèche à Sancerre.

Lors du vote du budget il n'avait été inscrit que 20% du coût des travaux et projets dans l'attente de l'accord de la subvention CAF. La commission CAF du 18 juin a donné un avis favorable aux divers projets :

Section	Compte	Dépenses	Recettes
Investissement	21351-Installation générale et agencement	+ 34 000 €	
Investissement	2158- Autres installations	+ 18 000 €	
Investissement	2188- Autres immobilisations	+5 200 €	
Investissement	1328-Autres		+57 200 €

M. BILLAUT demande pourquoi l'intégralité du projet n'avait pas été budgété. M. PABIOT répond qu'il avait été décidé de n'inscrire aucune recette et 20% des dépenses en attendant la notification des subventions.

- Dépenses de fonctionnement : dans le cadre d'un projet culturel au sein des accueils de loisirs de Saint-Satur et Vailly sur Sauldre, un financement DRAC a été sollicité et obtenu à hauteur de 3 961 €.

- Section	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	6232- Fêtes et cérémonies	+ 3 961 €	
Fonctionnement	74718 Autres participations		+ 3 961€

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

### V-2) Tarifs de la taxe de séjour

Il est proposé au conseil communautaire de modifier les tarifs de la taxe de séjour mais uniquement le tarif lié au terrain de camping qui n'est pas conforme à la réglementation. Le tarif maximal applicable doit être de 0,20 € et l'année précédente lors de la modification des tarifs, cette catégorie avait été fixée à 0,25 €.

Voici un rappel des différents tarifs :

Catégories d'hébergements	Tarifs 2024	Taxe additionnelle départementale	Tarif Global 2024
Palaces	2.15€	0.22€	2.37€
Hôtels de Tourisme étoiles, meublés de Tourisme 5 étoiles	1.60€	0.16€	1.76€
Hôtels de tourisme 4 étoiles résidence de tourisme, meublés de tourisme 4 étoiles	1.10€	0.11€	1.21€
Hôtels de tourisme 3 étoiles résidence de tourisme, meublés de tourisme 3 étoiles	0.90€	0.09€	0.99€
Hôtels de tourisme 2 étoiles résidence de tourisme, meublés de tourisme 2 étoiles	0.60€	0.06€	0.66€
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0.55€	0.06€	0.61€
Terrain de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacement dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.40€	0.04€	0.44€
- Terrain de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, port de plaisance	0.20€	0.02€	0.22€
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception de l'hébergement de plein air	3,5%	0.35 €	3,85%

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la modification du barème de la taxe de séjour pour la catégorie « Terrain de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, port de plaisance » fixé à 0,20 €.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

### V-3) Attribution du marché public dans le cadre du groupement de commandes pour les études patrimoniales d'eau potable et les schémas directeurs d'assainissement

Dans le cadre du groupement de commandes porté par la CDC pour les études patrimoniales en eau potable et schéma directeur d'assainissement, le cabinet DUPUET a lancé le marché pour retenir le bureau d'études. 2 candidats avaient déposé une offre. La CAO s'est réunie et l'objectif était de pouvoir attribuer le marché lors de cette séance. Mais après avoir contacté l'Agence de l'eau (notre principal financeur), celle-ci a indiqué qu'elle ne sera pas en mesure de confirmer l'accord de subvention avant le mois d'octobre ; cela restant conditionné aux crédits restants disponibles dans le cadre du 11<sup>ème</sup> programme.

Or, sans l'accord de l'agence de l'eau, la CDC ne peut notifier le marché au candidat retenu sous peine de ne plus être éligible à la subvention. Le cabinet DUPUET fait un point avec l'Agence de l'eau lundi 24 juin. En fonction des échanges, nous devons aviser si le marché pouvait être attribué ou non lors de la séance du 27 juin 2024.

M. PABIOT rappelle qu'un cahier des charges a été rédigé avec un bureau d'études pour l'appel d'offres à destination des communes. Il ajoute que l'opération ne coûte rien à la CDC puisque des subventions seront attribuées.

Mais le dossier est bloqué et il est impossible de notifier le marché faute d'accord de l'agence de l'eau. Le point est reporté à la rentrée, entre septembre et novembre. M. PABIOT précise que la réunion du 5 juillet est annulée mais celle du 2 juillet aura bien lieu. Pour les communes comme pour les syndicats, un appel d'offres commun a été rédigé afin d'obtenir une meilleure proposition. « On sait qu'on n'aura pas de réponse en juin ».

M. BILLAUT rappelle que des taxes sur les pesticides devaient permettre de lever des ressources financières supplémentaires pour abonder notamment les financements des agences de l'eau. Le gouvernement a abrogé ces taxes ce qui a conduit aux manifestations lors de l'assemblée de l'agence de l'eau à Orléans.

Le gouvernement a été interpellé mais aucune réponse n'a été apportée.

M. SCOUBE souhaiterait que le Département s'approprie les 2 sujets que sont le CIAS et l'eau. « Le Département fait preuve d'irresponsabilité. A quoi servent les départements ? » Mme PAYE répond qu'ils promettent.

M. SCOUBE reproche l'absence du département quand la CDC en a besoin.

M. PABIOT indique qu'un courrier lui sera adressé.

Val de Berry avait commencé les démarches avec la chambre d'agriculture pour l'acquisition d'une petite parcelle appartenant à cette dernière pour la construction de la nouvelle résidence domotisée près du LEGTA mais le dossier est maintenant bloqué.

### V-4) Souscription d'un emprunt

Mme RAIMBAULT rappelle qu'un emprunt de 500 000 € a été inscrit au budget de l'exercice 2024 pour permettre le financement des investissements (réhabilitation du site la Balance, filtres piscine intercommunale). A ce jour, deux offres ont été reçues :

La demande portait sur un emprunt à taux constant pour une durée de 20 ans.

Le Crédit Mutuel propose un taux de 3.80% contre 3.45% pour le Crédit Agricole

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à souscrire un emprunt de 500 000 € sur 20 ans et à signer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de l'emprunt.

Aucune négociation n'a été possible avec le Crédit Mutuel. L'annuité de 35 000€ de remboursement correspond au montant annuel des crédits éteints.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

M. TEYSSANDIER fait un point sur la réhabilitation du site de la Balance :

Un nouvel appel d'offres a été lancé. Depuis le 17 juin, les offres sont analysées. Tous les lots ont obtenu une réponse.

La commission travaux et la commission d'appel d'offres se réunissent le 11 juillet avant notification aux entreprises. La première réunion de chantier doit avoir lieu le 3 septembre à la Balance. M. PABIOT indique que le programme est suivi et le projet doit sortir de terre. Il rappelle qu'il bénéficie de subventions et que 476 000€ ont déjà été décaissés.

Il s'agit du 4<sup>ème</sup> appel d'offres. M. TEYSSANDIER annonce que le lot qui pose problème est estimé à 276 000€, alors la prudence doit être de mise. Il ajoute qu'il a envoyé le lien de l'appel d'offres à plusieurs entreprises. 2 d'entre elles se sont vu rejeter leur dépôt et une autre attendait un appel de l'architecte avant de faire son offre...M. PABIOT remercie

M. TEYSSANDIER pour le travail effectué et rappelle qu'en respectant la procédure des marchés publics, 6 mois

s'écoulaient entre chaque relance de marché. Le COVID a également fait perdre du temps, soit au total 24 mois ! M. PABIOT ajoute qu'entre-temps, une partie du projet a été abandonnée en raison de l'augmentation des prix.

M. THIROT annonce que l'entreprise Vailly Electric était intéressée mais n'a pas déposé de dossier car elle attendait d'être sollicitée par la CDC.

M. TEYSSANDIER rappelle que les marchés publics sont réglementés et la procédure doit être respectée.

Mme RUELLE Thérèse constate que les plateformes peuvent décourager certains entrepreneurs mais qu'ils devraient avoir l'honnêteté de le dire.

M. TEYSSANDIER répond qu'après la déclaration de lots infructueux, des marchés en gré à gré ont été proposés ; la procédure est réellement plus simple et les entreprises n'ont pas répondu pour autant.

59 entreprises ont retiré des dossiers et 24 ont déposé une proposition.

M. TEYSSANDIER annonce que les brûleurs ont été changés à la piscine. Ils devraient permettre une économie de 25% en gaz pour chauffer les bassins.

M. BARBEAU rappelle que la piscine sera ouverte du 29 juin au 1<sup>er</sup> septembre.

## V- ACTION SOCIALE

### VI-1) Création de postes saisonniers pour les mercredis des accueils de loisirs 2024/2025

M. VAN DER PUTTEN indique que comme chaque année, la création de postes saisonniers est nécessaire pour les accueils de loisirs et notamment pour les mercredis. Afin de respecter les taux d'encadrement, il convient de faire appel à du personnel saisonnier en plus des animateurs permanents. C'est pourquoi il est proposé au conseil communautaire la création de 3 postes saisonniers d'animateurs vacataires pour les mercredis de l'année scolaire 2024/2025 (du mercredi 4 septembre 2024 au mercredi 2 juillet 2025).

M. VAN DER PUTTEN ajoute que plusieurs enfants sont sur liste d'attente pour st Satur.

L'accueil de loisirs ouvre une seule semaine à chaque période de petites vacances (sauf à Noël, période pendant laquelle tous les accueils de loisirs sont fermés.)

Pour cet été, des enfants qui étaient sur liste d'attente à st Satur sont transférés en minibus à Vailly.

M. VAN DER PUTTEN déclare avoir assisté avec Mme RUELLE Florence à l'assemblée générale de Troypoms. Des listes d'attente existent sur les différentes crèches. Une demande spécifique d'ouverture plus large avait été formulée par la centrale nucléaire pour l'accueil des enfants de son personnel.

M. PABIOT ajoute que les accueils de loisirs de st Satur, Vailly et la Maison des Jeunes représentent 100 emplois répartis entre animateurs permanents et saisonniers.

M. VAN DER PUTTEN rappelle les difficultés à recruter dans le secteur.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

### VI-2) Création de postes saisonniers pour les petites vacances des accueils de loisirs 2024/2025

Il est aussi nécessaire de créer les postes d'animateurs saisonniers pour les périodes de petites vacances pour l'année scolaire 2024/2025 (automne 2024, hiver 2025 et printemps 2025). Afin de respecter les taux d'encadrement en vigueur, il convient de procéder à la création de 14 postes saisonniers. Il est proposé au conseil communautaire la création de 14 postes saisonniers d'animateurs vacataires pour les petites vacances de l'année scolaire 2024/2025.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

### VI-3) Contrat d'apprentissage CPJEPS Animateur de la vie quotidienne avec le GEIQ SALSA

L'accueil de loisirs de Saint-Satur accueille actuellement une animatrice résidant sur le territoire, à Savigny et lauréate du BAFA citoyen. Elle sera animatrice vacataire durant l'été 2024. Cette animatrice souhaite poursuivre dans ce domaine et s'engage dans le cursus CPJEPS animatrice de la vie quotidienne. Elle réalise cette formation avec le GEIQ SALSA 58 en alternance du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 30 juin 2025. Pour pouvoir suivre ce parcours elle doit trouver un lieu d'apprentissage. L'équipe de l'accueil de loisirs à Saint-Satur est volontaire pour accompagner cette animatrice dans son parcours. L'agent est mis à disposition par le GEIQ SALSA et sera présent sur les périodes d'ouverture de l'accueil soit les mercredis, petites vacances 2024/2025. Le coût pour les 10 mois d'alternance s'élève à 5 531 €.



Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer un contrat d'apprentissage pour un CPJEPS Animateur de la vie quotidienne du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 30 juin 2025.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

#### VI-4) Convention d'objectifs pluriannuelle avec les structures petite enfance et enfance

Les conventions d'objectifs avec les structures petite enfance et enfance doivent être renouvelées. Il est proposé de fixer une durée de renouvellement de 2024 à 2027 pour se caler sur la durée de la CTG. La convention n'a pas été modifiée sauf l'article 3 qui concerne le montant de la subvention qui a été précisé.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les conventions d'objectifs avec les structures concernées et d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la signature.

M. VAN DER PUTTEN ajoute que ces conventions concernent les subventions. Les budgets des structures sont conformes à ce qui a été présenté en commission. L'excédent généré par Troypoms correspond à l'ouverture élargie de la structure demandée par la centrale.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

#### VI-5) Informations diverses

Dans le cadre de la CTG, un diagnostic familles et parentalité a été réalisé avec le REAPP et un évènement a été organisé pour les familles avec des professionnels de terrain sur le Pays Fort.

Des groupes de travail seront mis en place à partir de septembre.

### **VI- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

#### VI-1) Demande d'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de Loire sur la commune de Verdigny pour l'acquisition d'un bâtiment dans le cadre d'un projet d'aménagement du centre bourg de Chaudoux

Le 14 novembre 2019, la Communauté de Communes a adhéré à l'Etablissement Public Foncier Local Cœur de France (EPFLI). Cet organisme est compétent pour réaliser pour son compte, pour le compte de ses membres ou de toute personne publique, toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution des réserves foncières (article L221-1 et L221-2 du code de l'urbanisme) ou de la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement au sens de l'article L300-1 du code de l'urbanisme.

Par cette adhésion, les communes membres de l'EPCI peuvent bénéficier du portage d'acquisition foncière par l'EPFLI, sous condition d'un avis favorable donné par la Communauté de Communes.

M. SCOUPE indique que la commune de Verdigny sollicite donc le conseil communautaire pour accorder le portage par l'EPF du projet suivant : Acquisition et portage d'un îlot, situé Impasse des Celliers, cadastré C 2667, 2748, 2931, 945, 946 dans le cadre d'un projet de réhabilitation/remembrement du centre de Chaudoux.

M. GAUCHERON ajoute qu'il s'agit d'une étude complète pour la réhabilitation du cœur de Chaudoux avec le remembrement des maisons et la création d'une nouvelle route pour libérer des terrains à construire

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le portage de ce dossier par l'EPFLI.

#### **Questions diverses**

- FPIC : le montant n'est pas encore connu

M. PABIOT rappelle que toutes les communes sont maintenant en FFR (ex ZRR) ; A voir l'impact sur le montant du FPIC.

- Reversement CPS

Le montant à reverser à chaque commune n'est pas encore connu.

- Régie

La régie de la taxe de séjour a été contrôlée. Tout est conforme. Un arrêté doit être pris pour augmenter les montants d'encaisse à 10 000€.

Le montant de la taxe est en augmentation continue. Pour mémoire, 140 000€ ont été collectés en 2023.

- Entretien digues de Loire

Mme MATTELLINI et M. TEYSSANDIER se sont rendus sur place avec les entreprises pour qu'elles chiffrant le montant pour faucher. La tonte aura lieu à l'automne. Le sujet de la surveillance des levées n'a pas avancé, tout est bloqué.

- Elections

Des mails ou courriers sont arrivés dans les mairies afin que des représentants de partis se déplacent le jour de l'élection dans les bureaux de vote. Or, il faut absolument voter dans le département pour que ce soit légal.

- Dates des prochains conseils communautaires

- 19 septembre
- 17 octobre
- 14 novembre
- 12 décembre

- Gendarmerie mobile

M. VAN DER PUTTEN annonce que 3 gendarmes sont arrivés le 6 juin. En période de réserve électorale, la préfecture a délégué les invitations à la commune et l'inauguration aura lieu le 11 juillet à 17h30 sur site, dans la zone d'activités. LE préfet ainsi que des gendarmes gradés seront présents.

20h19, l'ordre du jour est épuisé et la séance est levée.